



## **L'UIMM CONTRAINTE D'ANNULER LA RÉUNION DE NÉGOCIATION DU 25 FÉVRIER PORTANT SUR LE THÈME « RÉMUNÉRATION ».**

Ce jeudi 25 février devait se tenir une journée de négociation sur le thème n°8 « rémunération ».

La veille de celle-ci, les organisations syndicales représentatives ont interpellé l'UIMM.

La méthode de négociation prônée par le patronat sur ce sujet n'est pas acceptable. Elle dure par ailleurs depuis plusieurs thèmes. L'UIMM a pris l'habitude de débiter un sujet en partant, soit d'un texte très épuré, soit d'un texte complet très provocateur, mais avec l'objectif de nier l'existant, contenu dans les conventions collectives.

Comme sur les autres thèmes négociés depuis 4 ans, après deux séances de négociations aucune proposition des organisations syndicales n'a été retenue. Cette méthode cristallise les mécontentements car l'UIMM écoute poliment les revendications des organisations syndicales, mais elle ne reprend aucunement dans le texte, les demandes faites.

En ne prenant pas en compte les revendications respectives, ils ont favorisé une convergence inédite des différentes organisations syndicales.

Cette situation a donc conduit l'UIMM à annuler la séance du 25 février. Dans sa réponse, le patronat confirme que la prochaine réunion aura lieu le 23 mars, d'ici là un nouveau texte « enrichi » sera proposé.

Nous ne sommes pas dupes, le nouveau texte sera encore loin des attentes et des besoins des salariés, comme depuis le début de ces négociations.

L'UIMM préfère annuler une séance, plutôt que d'avancer et de rentrer dans une vraie négociation en acceptant les propositions syndicales. Cela en dit long sur les intentions du patronat de la métallurgie et sa pratique d'un dialogue social qui est tout, sauf constructif.

La CGT est en désaccord sur la méthode et le texte proposé. Nous avons des revendications sur le thème rémunérations. Ex : (Grille des mini garantis de branche, prime d'ancienneté pour tous les salariés, sécurisation de la prime de panier de nuit, droit des salariés travaillant de nuit, prime de déplacements, etc.)

Pour la CGT, l'information et la mobilisation des salariés dans les entreprises ont joué un rôle dans cette situation !

La prochaine réunion de négociation aura donc lieu le 23 mars. Plus que jamais la mobilisation des salariés sous toutes ces formes est nécessaire. C'est la raison pour laquelle, la FTM-CGT va continuer d'impulser sa campagne d'information et de communication en direction des salariés de la branche, pour faire de la journée du 23 mars, une journée de grèves et d'actions nationales en territoires.

**La Délégation Fédérale**